

INFOENERGIE
CENTRE DE CONSEILS

**Installations photovoltaïques :
optimisation de la consommation
propre de courant solaire**



**Vendredi 27 septembre 2019
Laténium, Hauterive
De 11h45 à 13h45**

 **ne.ch**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL


solstis

Flashwatt 1132 (36)

Lunch autoconsommation solaire

Quand on s'écrie « C'est le serpent qui se mord la queue ! », c'est pour dire du mal. Mais on ne devrait pas. Parce que réfléchissons. Si la queue du serpent arrive à repousser assez vite, la bouche du serpent mangera toujours à sa faim et le serpent vivra une vie tranquille, à l'abri des contraintes matérielles. Le serpent qui se mord la queue, c'est très bien.

Dans le domaine de l'énergie, c'est même un principe d'avenir. Imaginez. Vous installez des panneaux photovoltaïques sur votre toit. Le courant que vous produisez, à mon avis, vous avez envie de le consommer vous-mêmes, en tout cas en partie. Vous n'avez pas fait tout ça juste pour alimenter la collectivité. Et ça se comprend.

Ce principe-là, c'est ce qu'on appelle l'autoconsommation. Ce principe simple et moderne selon lequel le particulier n'est plus seulement consommateur, mais également producteur d'énergie. C'est le serpent qui se mord la queue. Version solaire.

« Installations photovoltaïques : optimisation de la consommation propre de courant solaire » c'est justement l'intitulé du prochain lunch-Energie du centre InfoEnergie de Neuchâtel, le vendredi 27 septembre.

Consommer sa propre énergie, c'est être gagnant sur plusieurs tableaux. Du point de vue de l'environnement, bon, difficile de faire plus local. Mais c'est aussi plus rentable. En général, le coût de l'électricité produite par les panneaux installés sur votre toit ou sur vos façades, il est plus bas que les tarifs de l'énergie disponibles sur le réseau électrique.

En plus, la situation a changé. Il y a quelques années, les propriétaires pouvaient espérer rentabiliser leur installation en injectant le courant qu'ils produisaient sur le réseau. Aujourd'hui, les tarifs de rachat ont baissé. Donc on oublie ça. L'autoconsommation est la meilleure option. En plus, sans rire, il paraît que le serpent, ça a le goût de poulet. Ça n'a rien à voir mais je vous le signale au cas où.

Les conditions-cadres fédérales ont changé l'année dernière. La consommation propre de courant solaire, c'est désormais une bonne solution pour les propriétaires, mais aussi pour les locataires, dans les propriétés par étage ou dans les grands immeubles locatifs.

Il suffit de savoir s'y prendre. Ça tombe bien : le 27 septembre, des experts de l'entreprise Solstis participeront au lunch-Energie du centre neuchâtelois InfoEnergie et pourront vous conseiller. C'est au Laténium à Hauterive. Et on s'inscrit en ligne sur www.ne.ch/energie.

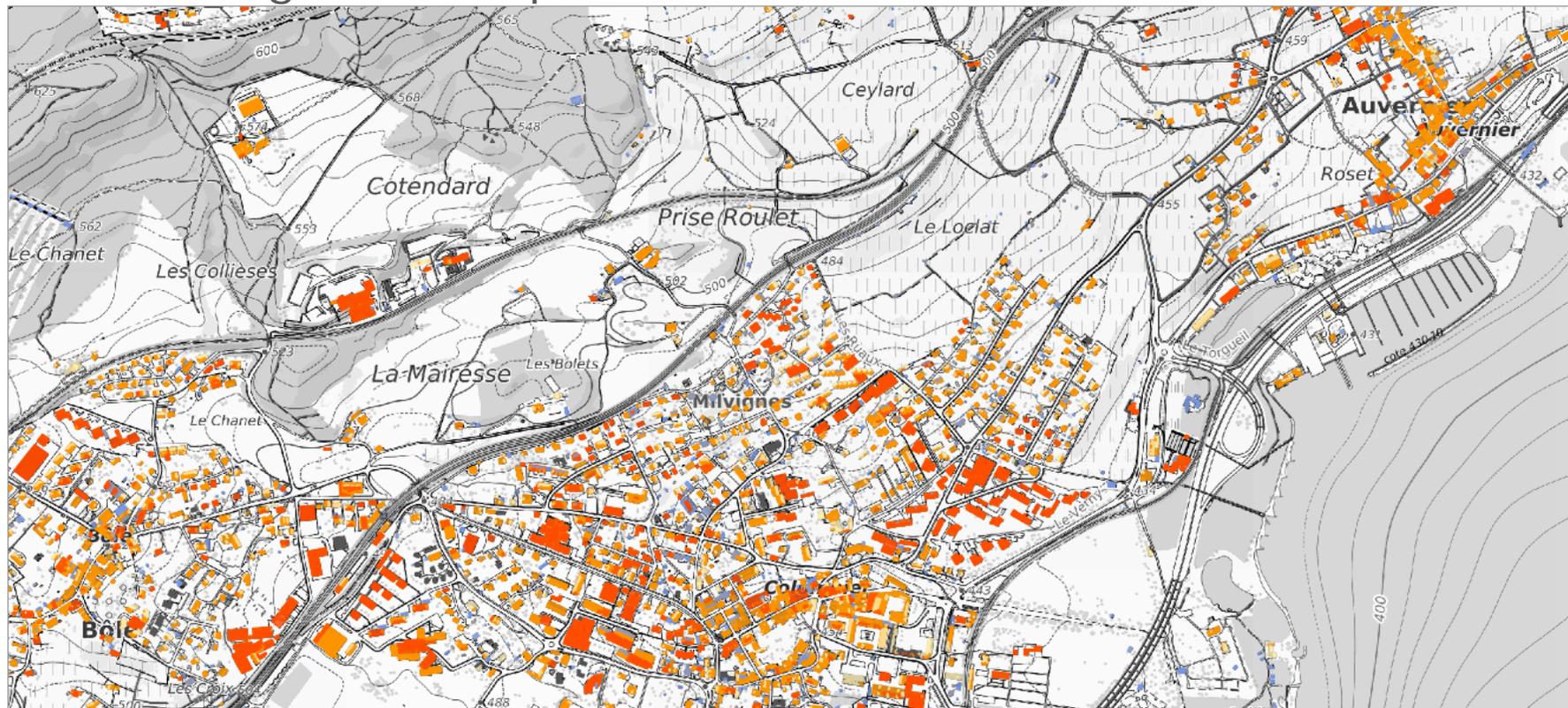
Julien Hirt

RTN – La Radio Neuchâteloise

06.09.2019

Le solaire photovoltaïque dans le canton de Neuchâtel

Lunch-Energie – 27 septembre 2019



Centre de conseils InfoEnergie

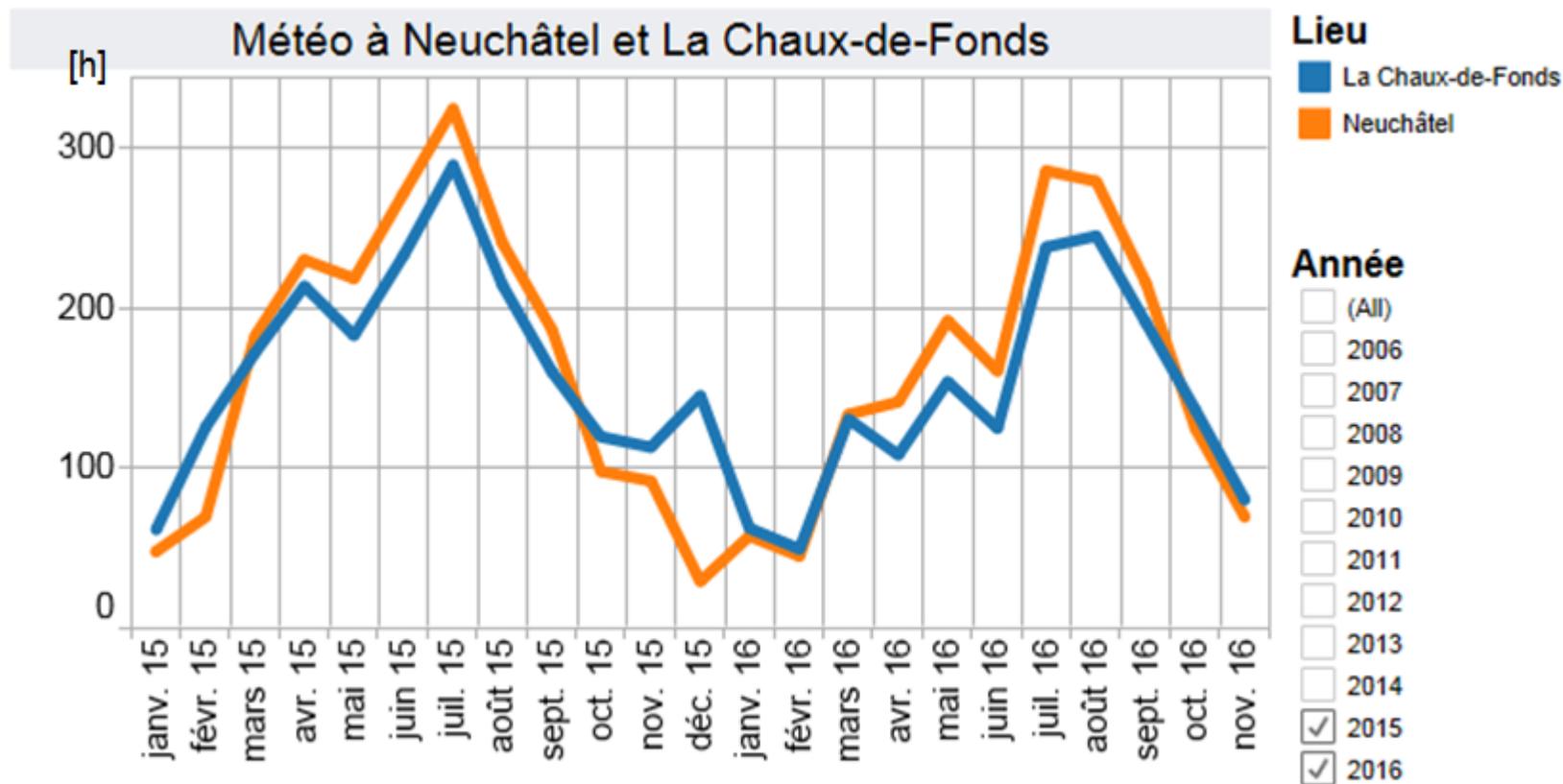
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service de l'énergie et de l'environnement

Ensoleillement: pas de frontière haut/bas!

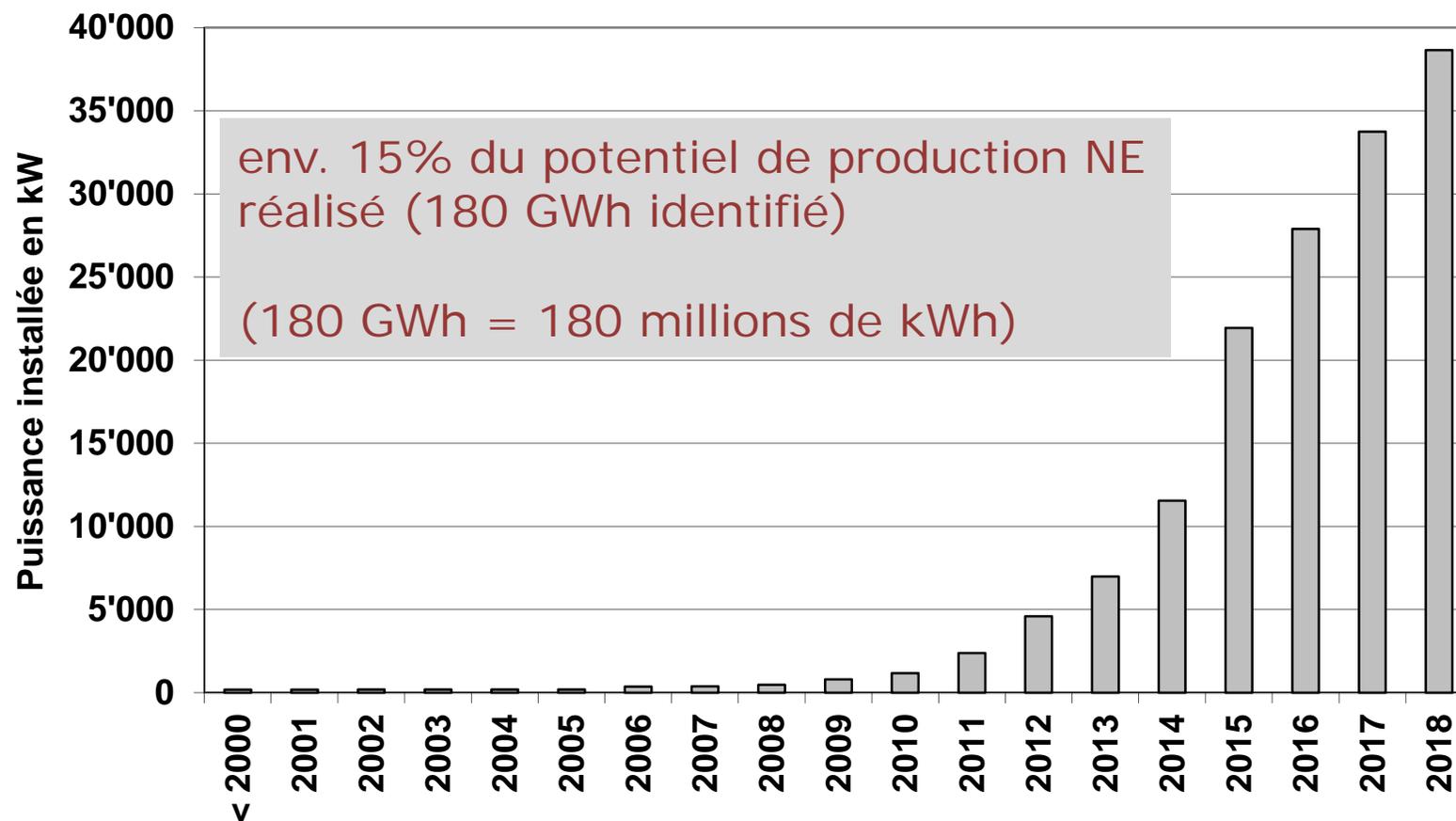
Neuchâtel: en moyenne ~1'800 h/an

Chaux-de-Fonds: en moyenne ~1'750 h/an



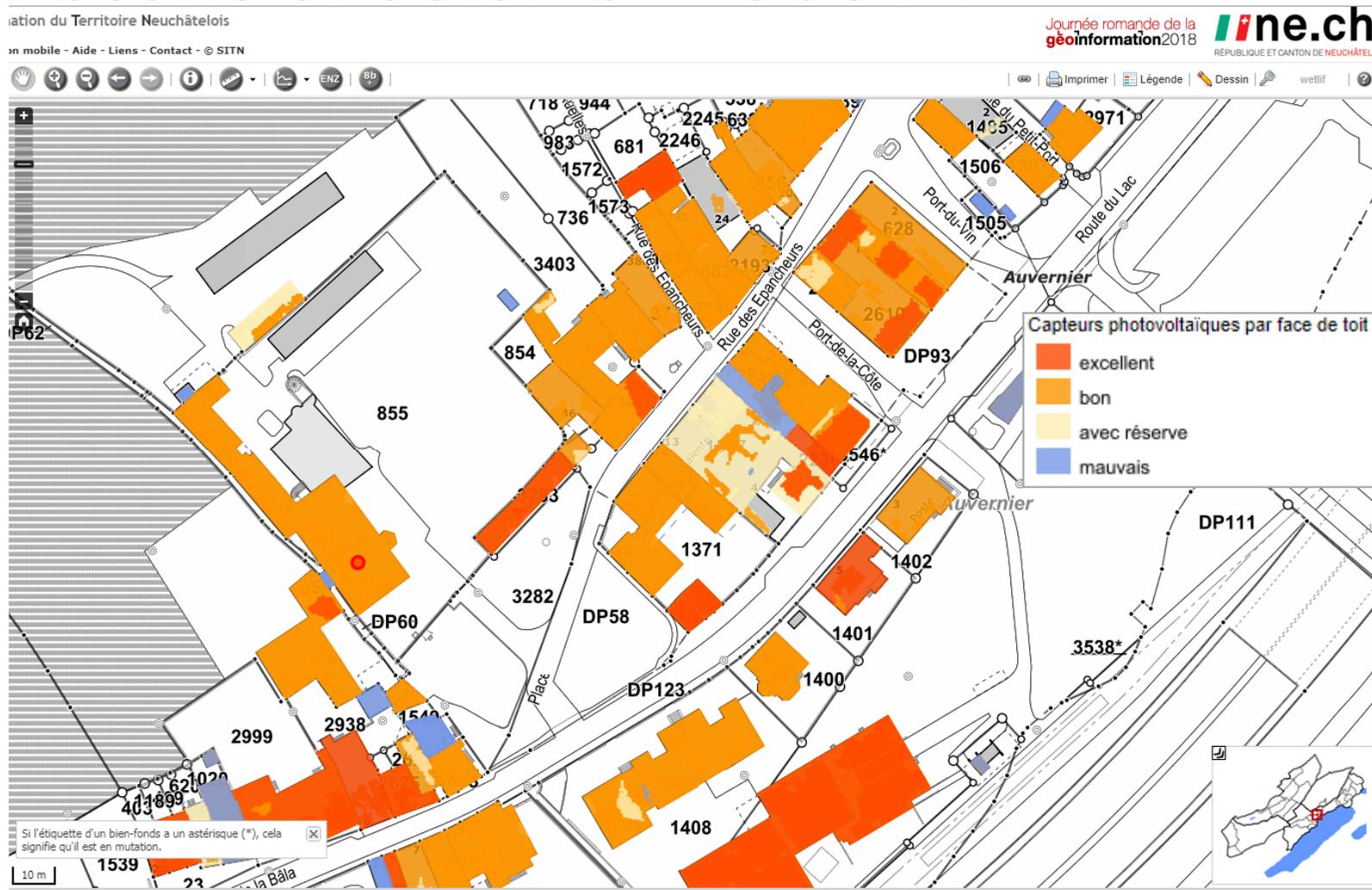
Source : Service cantonal des statistiques

NE : évolution du marché du solaire PV



Source : Statistiques de l'énergie NE - SENE

Potentiel solaire – Outil 1



<https://sitn.ne.ch/theme/energie>

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service de l'énergie et de l'environnement

Potentiel solaire – Outil 2



Toit Facade

Combien d'électricité ou de chaleur est-il possible de produire sur mon toit?

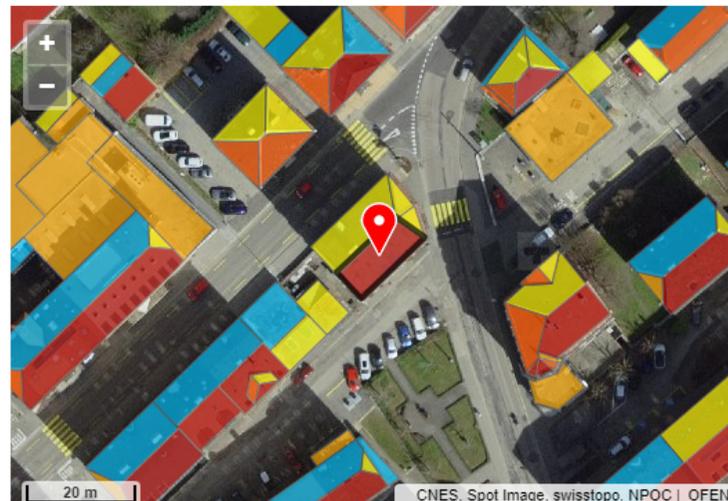
cherchez votre adresse...

...OU LOCALISEZ-VOUS ↗

Rue Numa-Droz 1
2300 La Chaux-de-Fonds

Aptitude: Excellente

Electricité solaire jusqu'à une valeur de 2'500
francs...



www.toitsolaire.ch

Bienvenue à tous...



Pierric Perret
Responsable agence
Solstis BEJUNE



Karni Siraganyan
Développement commercial
Ingénieure dipl. EPFL

Installations photovoltaïques, optimisation de la consommation propre de courant solaire :

- Contexte général et nouvelles prescriptions fédérales depuis 2018
- Modèle de communauté d'autoconsommation entre différents propriétaires
- Modèle de communauté d'autoconsommation entre un propriétaire et ses locataires
- Mise en réseau, gestion de la production et surproduction, stockage, etc.
- Outils de visualisation, applications informatiques, etc.
- Habitudes à adopter par le consommateur.
- Exemples de réalisations:
 - PPE Rue de la Dîme 84, Neuchâtel NE
 - Eco Quartier Pra Roman, Lausanne VD
- Echanges (questions, réponses)

Avant-propos

Aujourd'hui, grâce au développement rapide des technologies solaires, les coûts de **l'électricité solaire produite** sur un toit privé sont souvent **inférieurs à ceux de l'électricité achetée sur le réseau**. Ainsi, en investissant dans l'énergie solaire, le consommateur contribue à la **protection de l'environnement tout en réduisant sa facture d'électricité**.

Avec la nouvelle loi sur l'énergie, en vigueur depuis 2018, les conditions-cadres régissant la consommation propre de courant solaire se sont encore améliorées et ouvrent de nouveaux horizons aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires. Etant donné que **60 % des habitants suisses vivent dans un immeuble collectif**, la promotion de la consommation propre de courant solaire dans ce type d'habitat est une pierre angulaire de la nouvelle loi sur l'énergie. Le concept de consommation propre a fait ses preuves et représente aujourd'hui un moyen efficace de réduire sa facture d'électricité tout en faisant un geste en faveur du développement durable. Cette possibilité est offerte non seulement aux propriétaires de maisons individuelles, mais aussi aux résidents d'immeubles locatifs ou de propriétés par étages. Quel que soit le nombre de résidents ou de consommateurs utilisant ce type d'électricité, **un investissement rentable est possible aujourd'hui dans la quasi-totalité des cas**.

Nouvelle loi sur la stratégie énergétique, qu'est-ce qui a changé?



Nouvelle loi sur la stratégie énergétique, qu'est-ce qui a changé?

- **Pérennisation des subventions**

La nouvelle loi sur l'énergie prévoit l'augmentation de la taxe pour l'encouragement des énergies renouvelables. Jusqu'à 30 % des coûts d'investissement sont pris en charge par la Confédération par le biais de la rétribution unique.

- **Des communautés d'autoconsommation (RCP) mieux positionnées**

Les RCP sont désormais prévus par la loi. Plusieurs consommateurs deviennent ainsi un seul et même client pour le fournisseur d'énergie.

- **Mesurer soi-même l'électricité**

Un RCP peut dorénavant décider d'effectuer lui-même la mesure de l'électricité ou choisir de déléguer cette tâche à des tiers.

- **Achat d'électricité sur le marché libre**

Si la consommation d'électricité du RCP dépasse le plafond de 100 MWh par an (à partir d'un regroupement d'environ 30 appartements), l'électricité du réseau peut désormais être achetée sur le marché libre. Cela permet de réaliser d'importantes économies.

- **La consommation propre dans les lotissements**

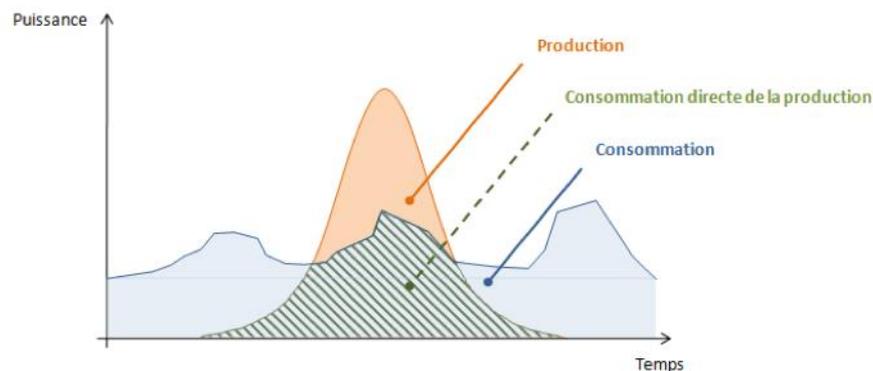
Un RCP permet de regrouper non seulement les appartements d'un même immeuble d'habitation, mais aussi des immeubles répartis sur plusieurs terrains adjacents, afin de consommer conjointement le courant solaire.

Avant-propos consommation propre :

« **Energie produite et simultanément consommée**, partiellement ou en totalité, par son producteur sur le lieu de production ou transmise à un ou plusieurs tiers à des fins de consommation ».

Éléments déterminants :

- Sur le lieu de production
- Simultanément
- Pas d'utilisation via le réseau public



Avant-propos RCP :

Si plusieurs propriétaires fonciers ayant qualité de consommateur final se partagent un même lieu de production, ils peuvent se regrouper dans la perspective d'une consommation propre commune.

- Un RCP est désormais explicitement prévu et réglementé d'un point de vue légal
- **Il est désormais considéré comme un consommateur final unique au sens de la législation et dispose d'un raccordement unique au réseau**

Conditions :

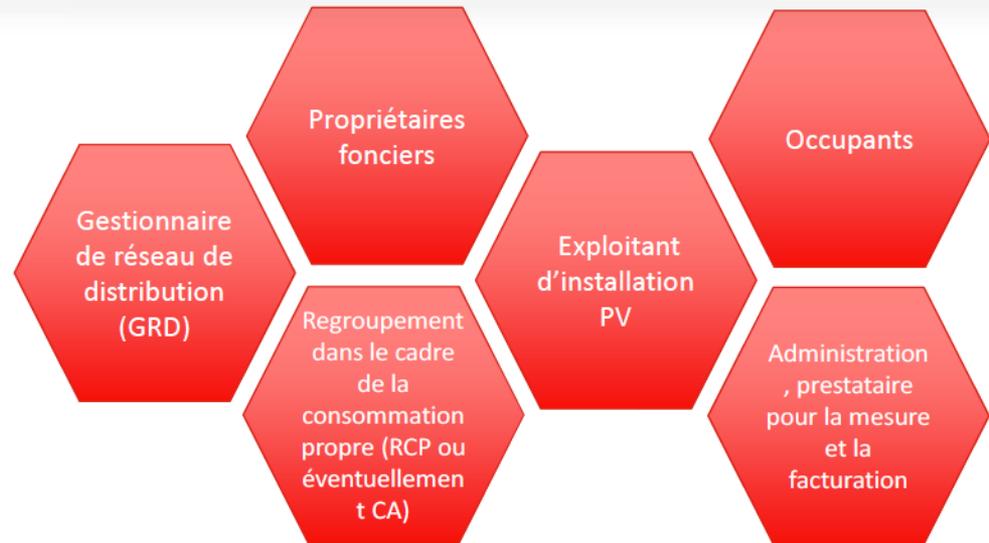
Un RCP est permis, pour autant que la puissance de production de l'installation ou des installations soit au moins de 10% de la puissance de raccordement du regroupement.

Exemple : Immeuble de 10 appartements avec disjoncteur différentiel 100 A. À 400 V, cela correspond à une puissance de raccordement d'env. 70 kW. Une installation photovoltaïque affichant une puissance installée de 7 kW (soit une superficie d'env. 50 m²) suffit donc à constituer un RCP. La puissance pour l'installation photovoltaïque est la puissance des modules solaires installés dans des conditions d'essai normalisées (STC).

Dispositions générales :

Une consommation électrique d'un RCP supérieure à 100 MWh par an donne accès au marché libre de l'électricité.

Acteurs potentiels :



Pourquoi se regrouper ?

- Profil plus régulier
- Consommation plus élevée
- Augmentation du taux d'autoconsommation
- Réduction de la dépendance au réseau de l'ensemble des participants
- Un seul interlocuteur avec le distributeur d'électricité
- Réduction du temps d'amortissement de l'installation

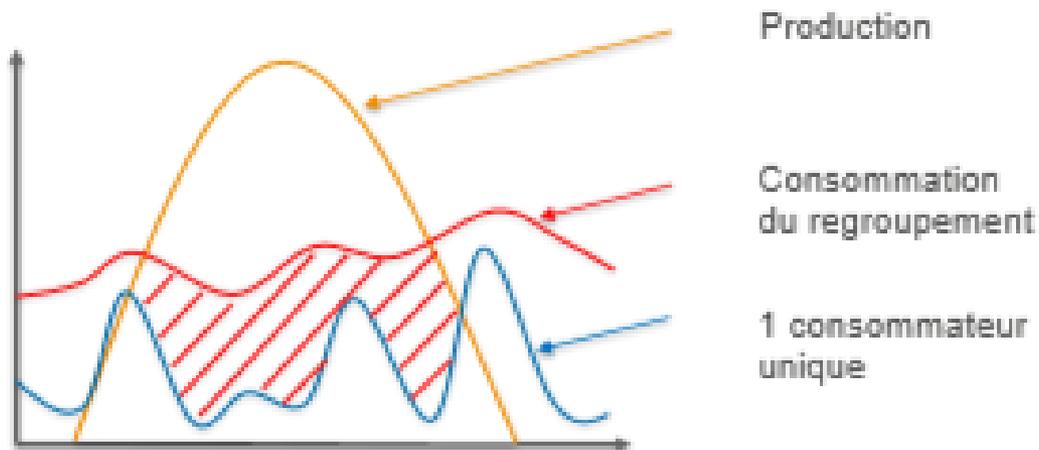
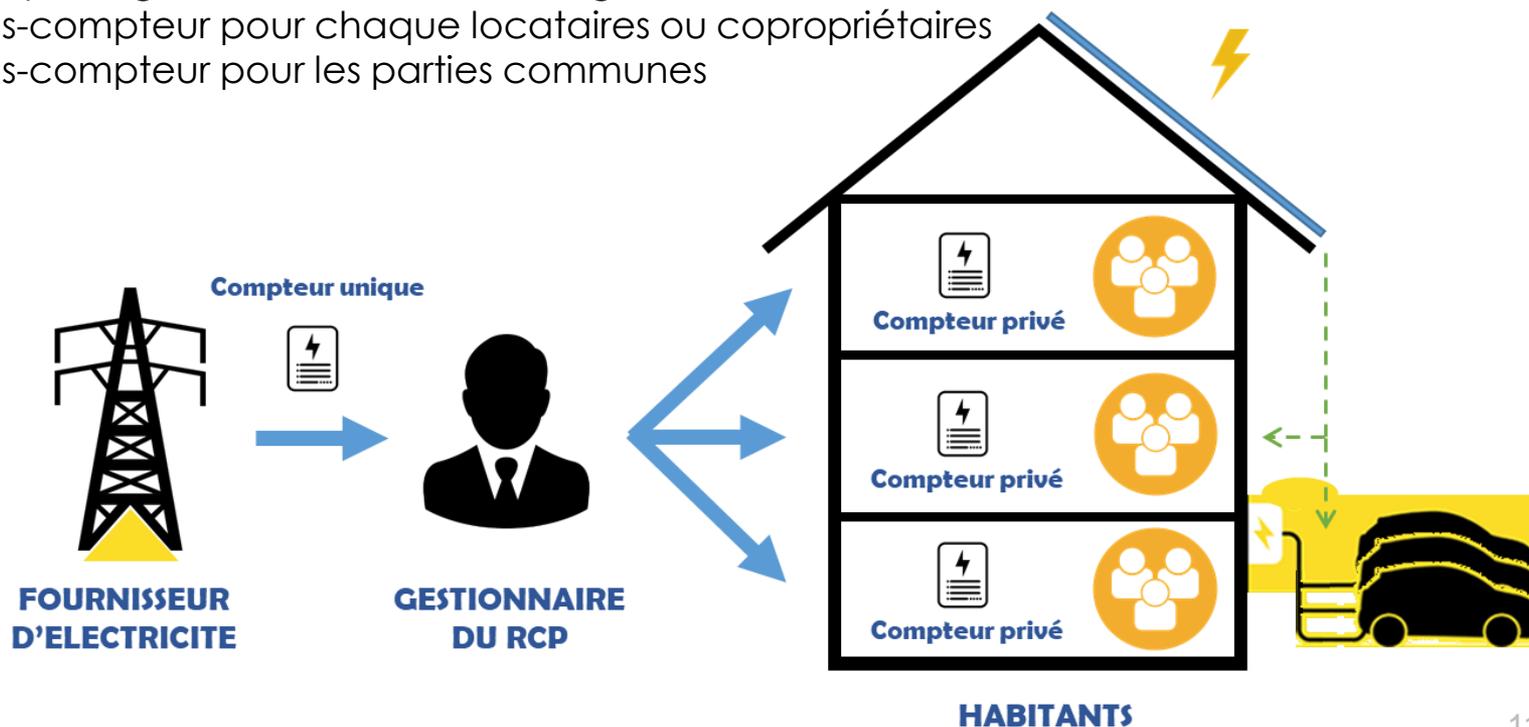


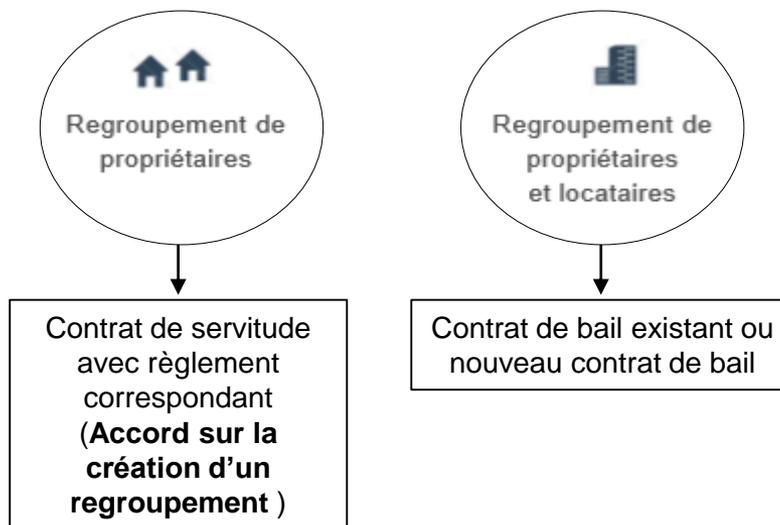
Schéma de principe du RCP :

- Un compteur général GRD attribué au gestionnaire du RCP
- Un sous-compteur pour chaque locataires ou copropriétaires
- Un sous-compteur pour les parties communes



Modèles de communauté d'autoconsommation :

1. Regroupement de copropriétaires ou propriétaires
2. Regroupement de propriétaires et locataires



1. Modèle de communauté d'autoconsommation entre différents propriétaires

- **Propriétaires fonciers** sont solidairement responsable
- Les participants sont **libres pour le prix de l'énergie photovoltaïque**
- Le propriétaire assume personnellement le devoir d'exploitation et d'entretien
- Un représentant doit être nommé vis-à-vis du GRD
- Libre de proposer le prix qu'ils veulent et également pour l'entretien

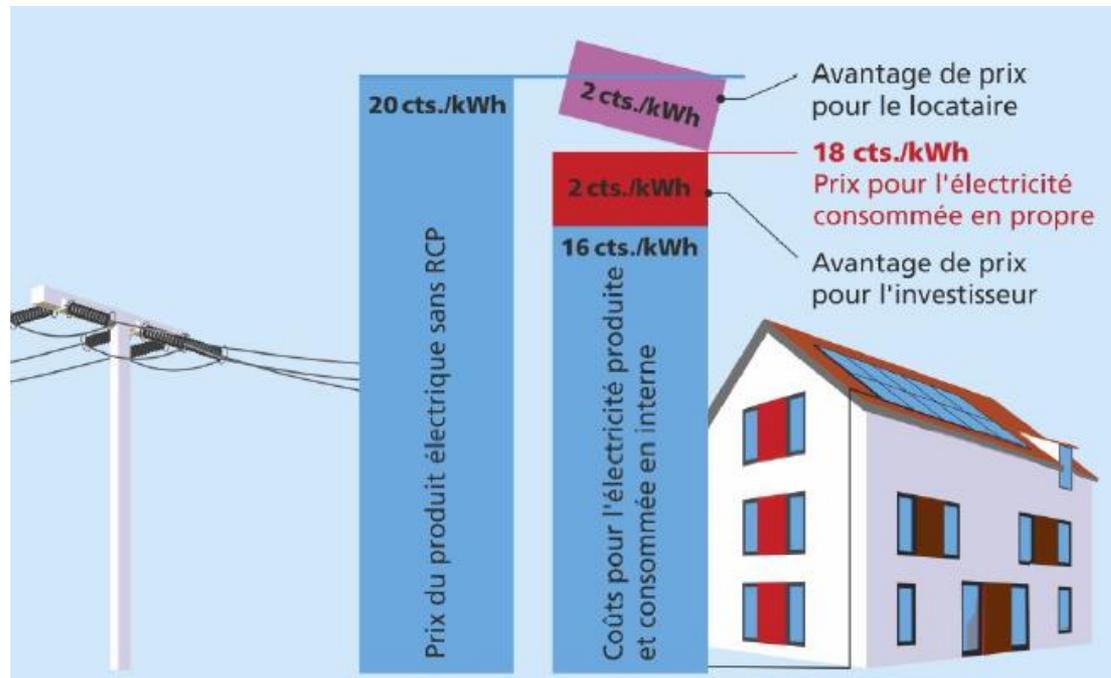
Propriétaires

=

Consommateur final

2. Modèle de communauté d'autoconsommation entre un propriétaire et ses locataires

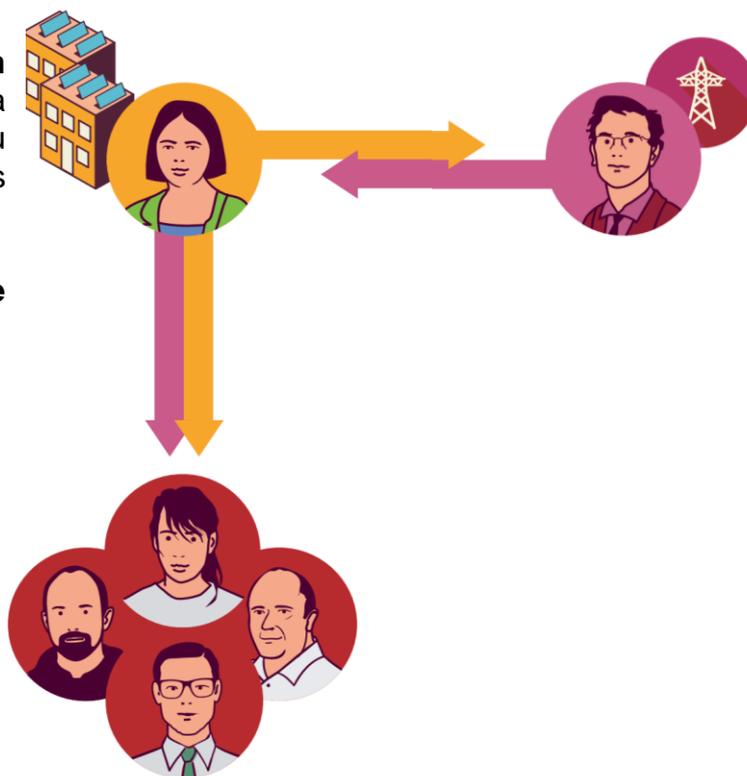
Répartition entre locataires et propriétaires fonciers des économies réalisées par rapport à un produit électrique externe.



Quelles sont les tâches de chacun dans le fonctionnement d'un RCP?

Propriétaires:

- Responsable de l'**exploitation de l'installation solaire**, de la **fourniture** d'électricité issue du réseau et de la **réinjection** dans le réseau
- Responsable de la **facturation**
- **Rémunération reçue pour le courant injecté**



Fournisseurs d'énergie :

- **Approvisionne le RCP en énergie** pour les plages de temps où l'énergie solaire produite sur place ne suffit pas à couvrir les besoins des utilisateurs
- **Rétribution versé au propriétaire** pour le courant excédentaire réinjecté dans le réseau

Utilisateurs:

- **Locataires ou propriétaires** du bien qu'ils occupent
- Ils **achètent de l'électricité** auprès du réseau et **consomment le courant solaire** produit sur place
- **Coûts d'électricité réduits** pour les utilisateurs

Quelles sont les nouvelles opportunités pour les propriétaires, copropriétaires et locataires ?

- **Pour les propriétaires**

- **Vente de l'énergie produite aux locataires** (prix supérieur au prix de rachat du GRD)
- Valorisation de la toiture du bâtiment (patrimoine)
- Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment (CECB, Minergie, etc.)
- Investissement sûr, **écologique** et **rentable**.
- Economies importantes possibles lors de nouvelles constructions (raccordement électrique, etc.)

- **Pour les copropriétaires**

- **Valorisation de la toiture du bâtiment** (patrimoine)
- Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment (CECB, Minergie, etc.)
- Investissement sûr, **écologique** et **rentable**.
- **Réduction des factures** d'électricité individuelles et communes
- **Accès au marché libre** (consommation globale >100'000 kWh/an)
- Indépendance énergétique
- Réduction de la dépendance à la fluctuation du prix de vente du GRD

- **Pour les locataires**

- Achat de l'énergie solaire à un **prix égal ou inférieur au prix GRD**
- Achat d'une **énergie verte et locale** à un prix attractif

Modèle de communauté d'autoconsommation

Partenariat gagnant-gagnant entre propriétaires et locataires



Mise en réseau, gestion de la production et surproduction, stockage, etc.

1 CONSOMMATION PROPRE

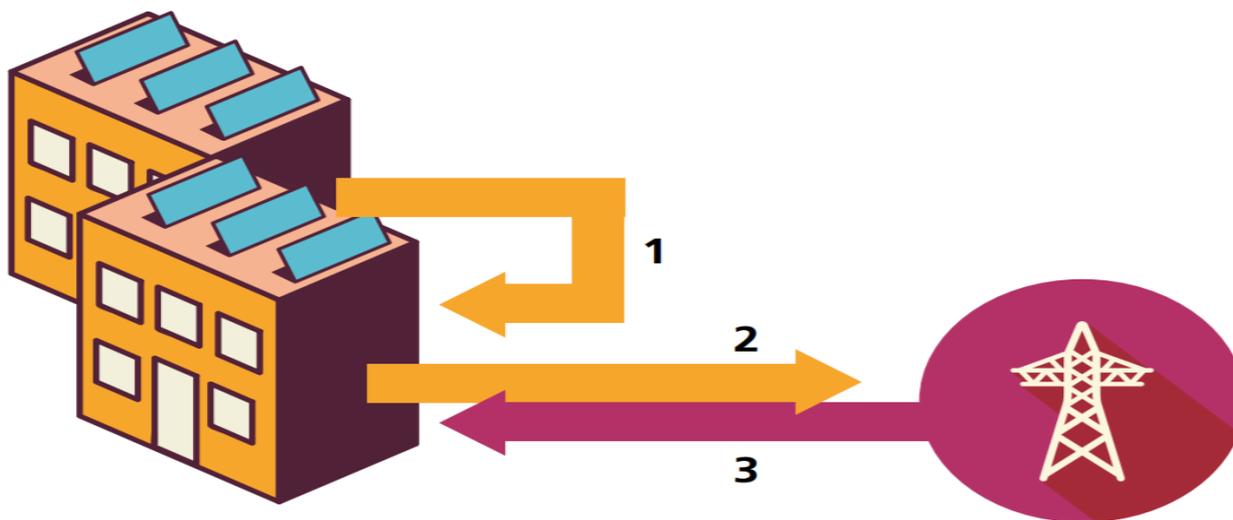
Lorsque le soleil brille, l'électricité photovoltaïque est consommée directement sur place, dans l'immeuble. Tous les résidents en profitent !

2 INJECTION

L'énergie solaire excédentaire est réinjectée dans le réseau et rémunérée par le fournisseur d'énergie.

3 ACHATS AUPRÈS DU RÉSEAU

Le fournisseur d'énergie fournit l'électricité nécessaire en plus de celle issue de l'installation PV.



Modèle de communauté d'autoconsommation

Mise en réseau, gestion de la production et surproduction, stockage, etc.

Solstis est le fournisseur qu'il vous faut ! De capacités variant de quelques dizaines **de kWh à plusieurs MWh**, trouvez la batterie parfaitement dimensionnée pour vos besoins.



Mise en réseau, gestion de la production et surproduction, stockage, etc.

- ✓ Augmentation du **taux d'autoconsommation** de votre bâtiment
- ✓ **Autonomie énergétique** accrue
- ✓ Diminution de votre **facture d'électricité**
- ✓ Ecrêtage des **pics de puissance**
- ✓ Energie de **back-up** en cas de coupure de réseau
- ✓ Participation aux **réglages de réseau** (services système)
- ✓ Correction du **facteur de puissance**
- ✓ Compensation des **harmoniques**

Quelles sont les étapes pour réaliser un projet solaire avec RCP?

1. Etablir la faisabilité

- Réaliser une étude indicative sur le calculateur Solstis (www.solstis.ch/calculateur-solaire/) ou sur (www.toitsolaire.ch)
- Appeler Solstis SA pour fixer un rendez-vous avec un conseiller
- Analyser le dossier d'offre
- Remplir les formalités administratives

2. Constituer un RCP

- **RCP entre propriétaire et locataires** : Dans le cas de bâtiments existants, les locataires doivent être informés en temps utile ; le RCP peut être planifié dès le début dans un projet de construction neuve
- **RCP entre copropriétaires** : Accord sur la création d'un regroupement (RCP)
- **Réglementation contractuelle** avec les utilisateurs sur les modalités de soutirage du courant
- Estimation du tarif pour le courant solaire et calcul de la rentabilité
- **Annonce au fournisseur d'énergie du projet de constitution du RCP** (le GRD à 3 mois pour se prononcer)

RCP la solution Solstis

Vos avantages

- ✓ Relation administrative avec les membres du regroupement simplifiée et accélérée
- ✓ Facturation périodique de l'électricité consommée sous-traitée
- ✓ Conformité du système de mesure garantie
- ✓ Cohérence et qualité des informations liées à la facturation accrues
- ✓ Support client en cas de question ou problème liés au RCP

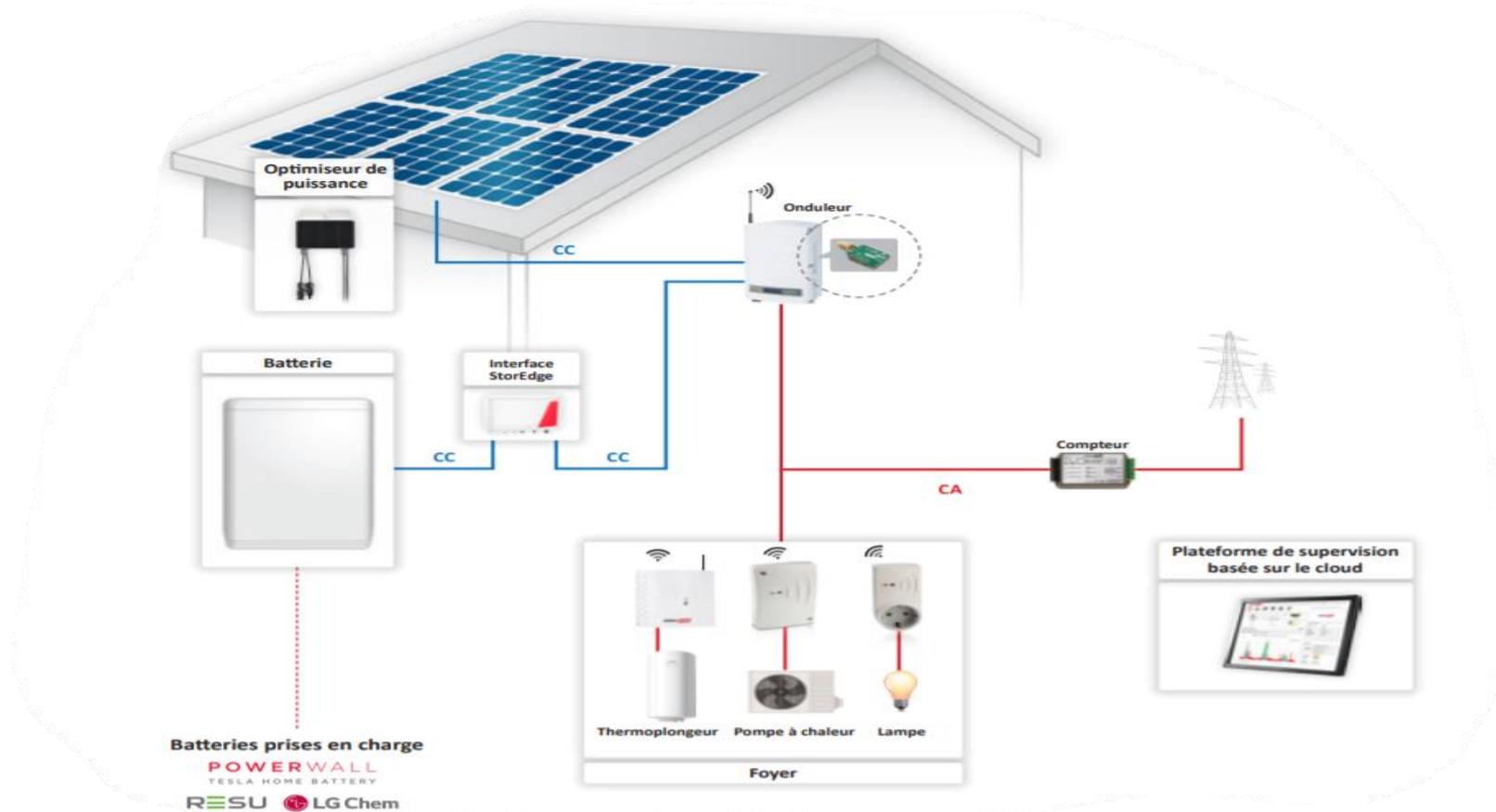
Nos prestations

  Décompte des consommations par membre du RCP, incluant le système de collecte et de gestion des données: CHF 40.- HT par année et par compteur.

  Pour CHF 10.- HT supplémentaires par année et par compteur, vous bénéficiez d'un service de facturation pour chaque membre du RCP et d'un service d'encaissement avec accès au support clients SEIC.

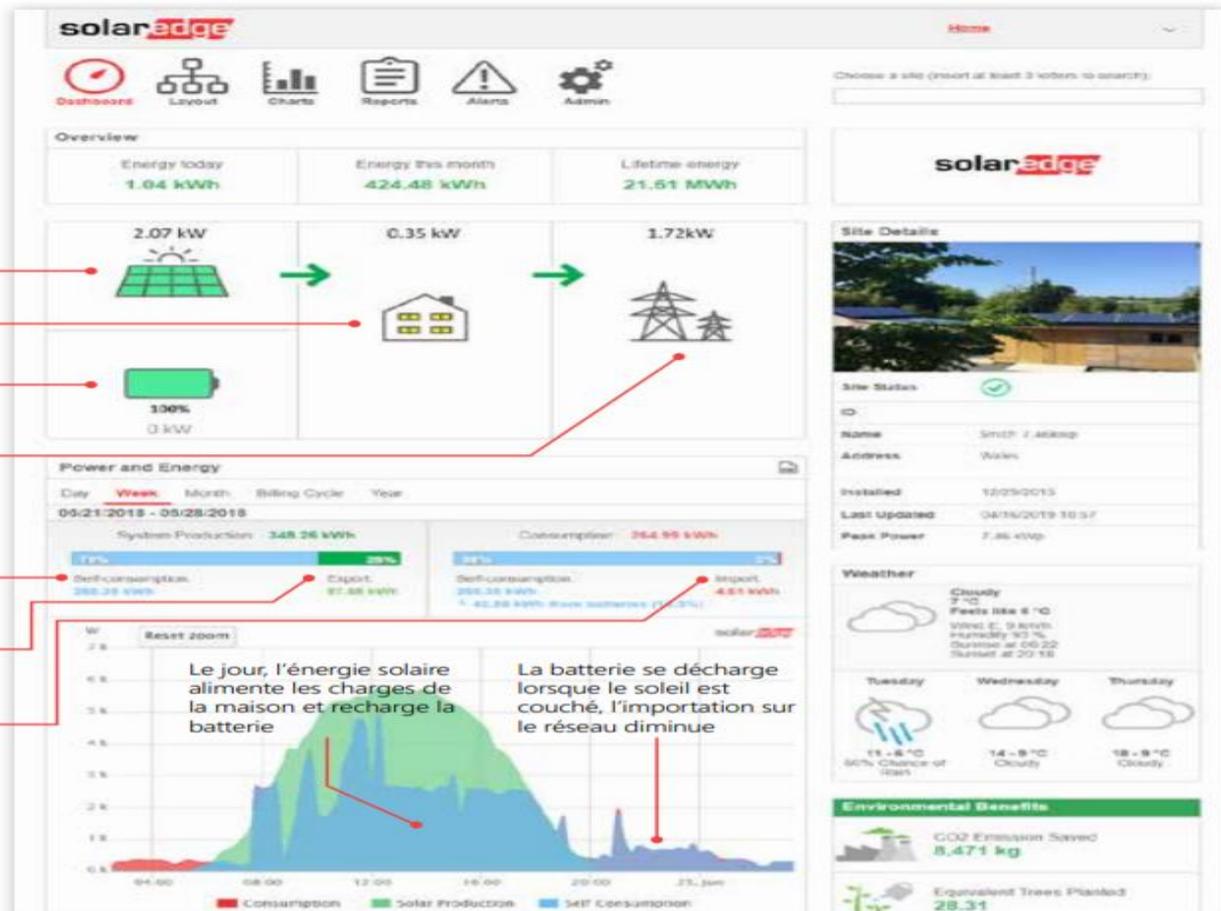
- Forfait d'installation de CHF 100.- HT par compteur.

- **Une visibilité complète de la performance technique et financière de votre installation**, y compris les graphiques interactifs et le calepinage
- **Visualisation de la production PV, de la consommation du bâtiment et de l'autoconsommation**
- **Présentation des données au niveau du module**, de la chaîne et du site
- **Outils de reporting et d'analyse complets** au niveau du site et de la flotte, avec une option pour planifier des rapports automatiques et exporter des rapports
- Gestion efficace de la flotte et amélioration **des capacités d'exploitation et de maintenance** :
 - Alertes automatiques sur les problèmes du système
 - Dépannage à distance et accès aux données du système en temps réel et analyse guidée des erreurs principales
 - Données haute résolution, incluant l'historique et les données agrégées avec des diagnostics d'analyse comparative
- **Accès facile** depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette
- Plusieurs options **pour le partage** social et la visibilité publique, générer des références et des prospects
- **Gratuit** pour 25 ans



Production d'énergie solaire
 Consommation du foyer
 Statut de charge/décharge de la batterie
 Importation/exportation sur le réseau

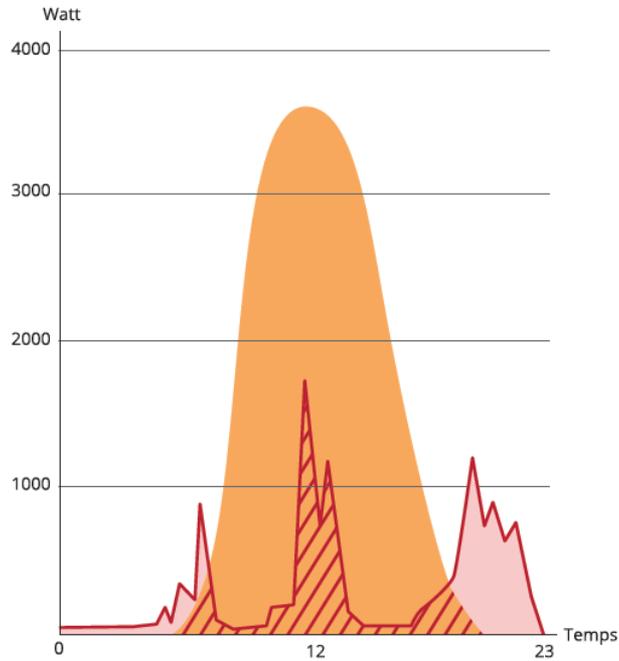
Énergie solaire consommée
 Énergie solaire exportée sur le réseau
 Énergie achetée sur le réseau



Augmentation de la consommation propre en cinq étapes :

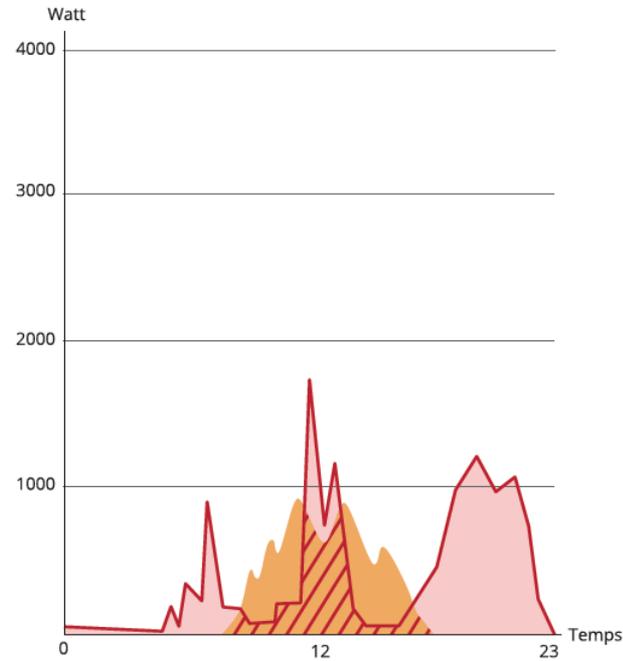
1. Production de chaleur avec du courant solaire
2. Fonctionnement des appareils ménagers avec du courant solaire
3. Charge du stockage par batterie avec du courant solaire
4. Charge d'un véhicule électrique avec du courant solaire
5. Ajustement de la puissance de l'installation PV

Augmentation de la consommation propre en cinq étapes :



Jour d'été

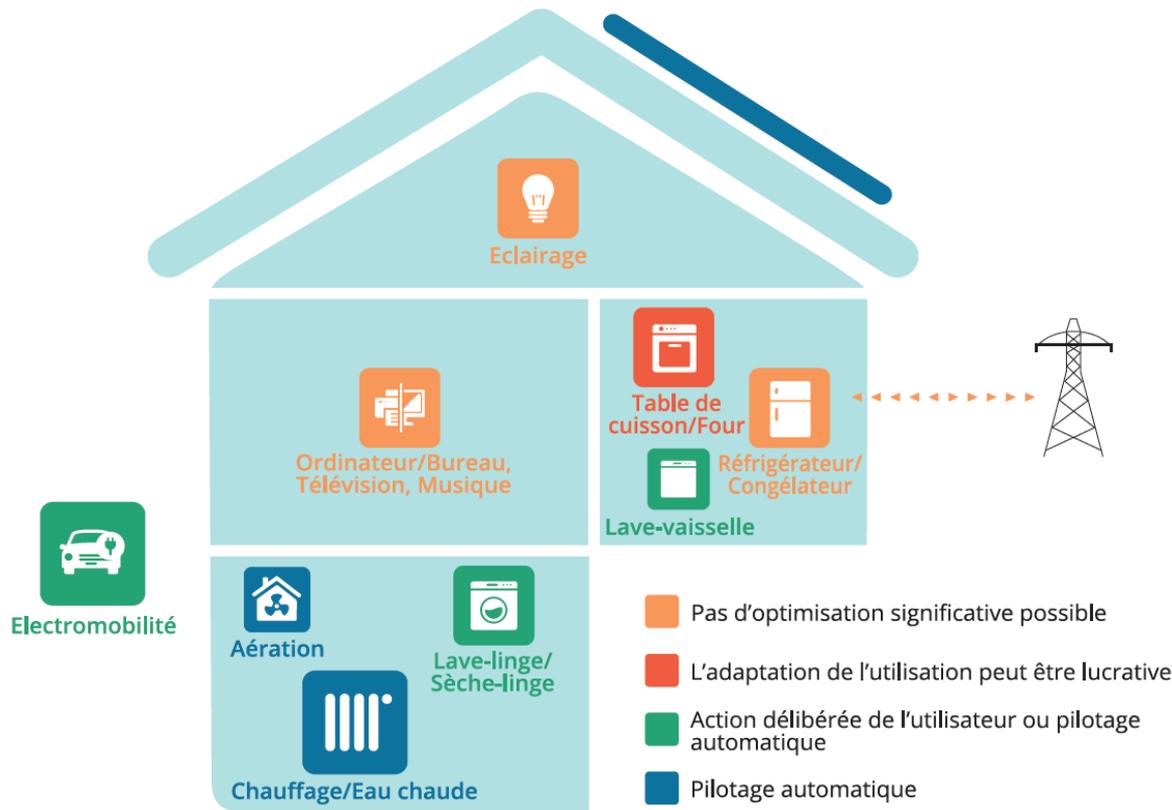
$$\text{Part d'autoconsommation} = \frac{\text{Autoconsommation} \quad \text{▨}}{\text{Courant photovoltaïque produit} \quad \text{■}}$$



Jour d'hiver

$$\text{Degré d'autosuffisance} = \frac{\text{Autoconsommation} \quad \text{▨}}{\text{Consommation totale} \quad \text{■} + \text{▨}}$$

Augmentation de la consommation propre en cinq étapes :



Eco Quartier Pra Roman (Lausanne)

- L'éco quartier Pra Roman est le résultat d'un concours remporté par la coopérative de l'habitat Associatif Codha, sur une parcelle de la ville de Lausanne.
- Ce projet de 86 logements est réparti en 12 bâtiments

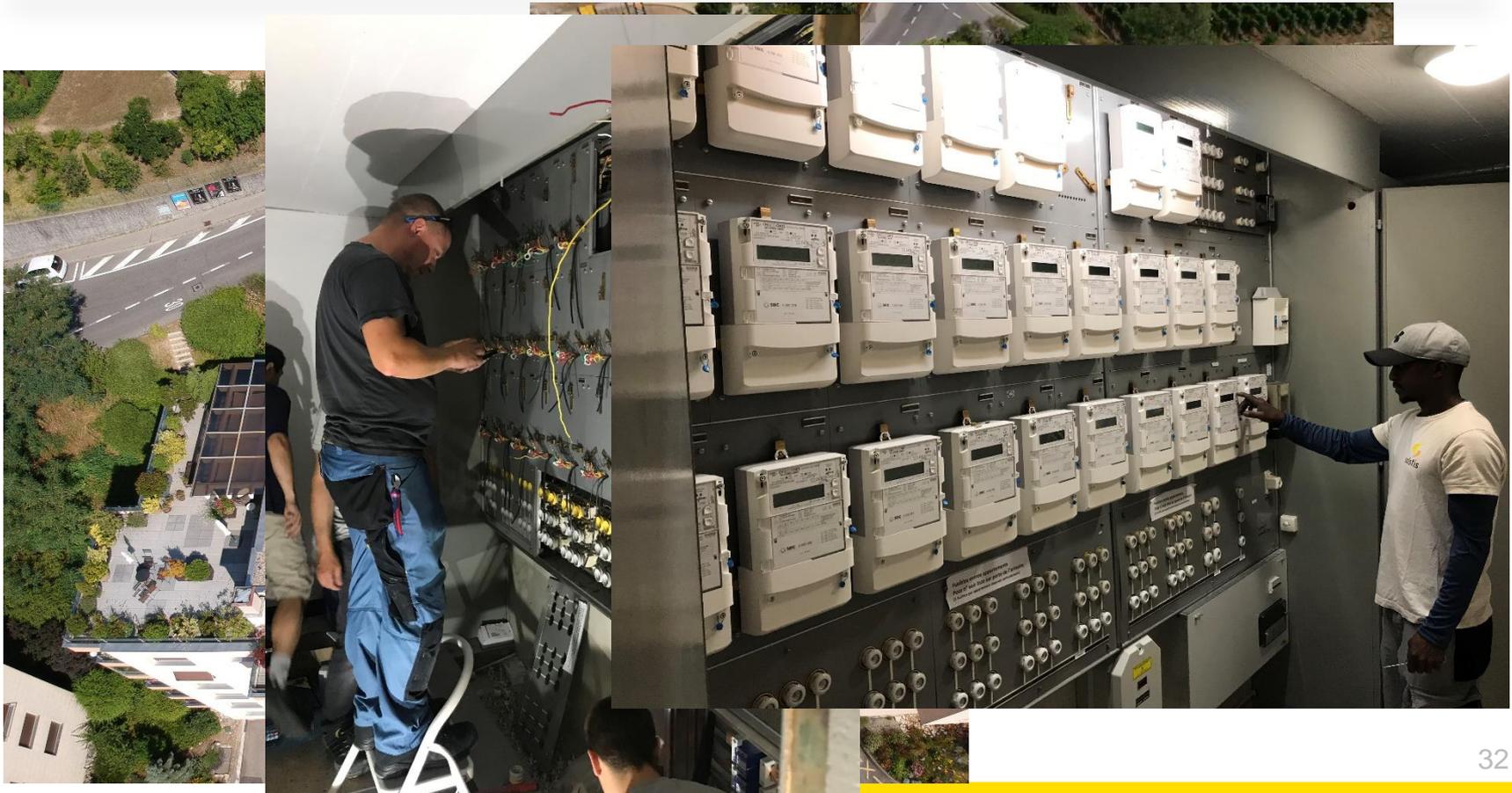
Photos projet solaire Eco Quartier Pra Roman (Lausanne)



PPE Rue de la Dîme 84 (Neuchâtel)

- Les 22 propriétaires de cette copropriété ont décidé à la majorité d'améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment en valorisant la totalité de la toiture plate de leur immeuble.
- Cette immeuble de 23 appartements consommait environ 60'000 Kwh/an et la centrale solaire produit le tiers de cette consommation, soit 22'000 kWh/an.
- Chaque ménage reçoit un décompte du courant solaire et réseau consommer chaque mois.
- Les propriétaires ont optés pour un prix du kWh solaire à 18 cts.

Photos projet PPE Rue de la Dîme 84 (Neuchâtel)



Témoignages



KATIA ARM, DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT GÉRANCE RÉGION EST CHEZ WINCASA

Les facteurs du préservation et des préoccupati voltaïques peuv



LETINA WELDERGERGIS, LOCATAIRE À ZURICH

En plus d'être bien desservi par les transports publics, l'immeuble, de conception moderne, s'inscrit dans un concept de développement durable bien pensé. Ce qui est captivant, c'est que l'électricité est moins chère qu'auparavant !



THOMAS LAUX, DIRECTEUR DE LA TECHNOLOGIE (CTO), ZUG ESTATES (FONDS IMMOBILIERS)

oment. La nouvelle loi sur l'énergie rend isation de projets innovants, tels que des ou l'achat d'électricité moyenne tension – et pour les constructions neuves que pour les stants. Il s'agit là d'un pas important vers un



KARL VIRIDÉN, ARCHITECTE, VIRIDÉN + PARTNER AG

L'électricité photovoltaïque intéresse également l'univers des architectes. Je suis particulièrement séduit par les possibilités d'aménagement offertes par les panneaux solaires modernes pour les toits et les façades. Les installations PV modernes s'intègrent avec discrétion dans les bâtiments existants.

Les communautés pour la consommation propre de l'énergie solaire (RCP)

Quelles sont les étapes pour réaliser un projet solaire avec RCP?

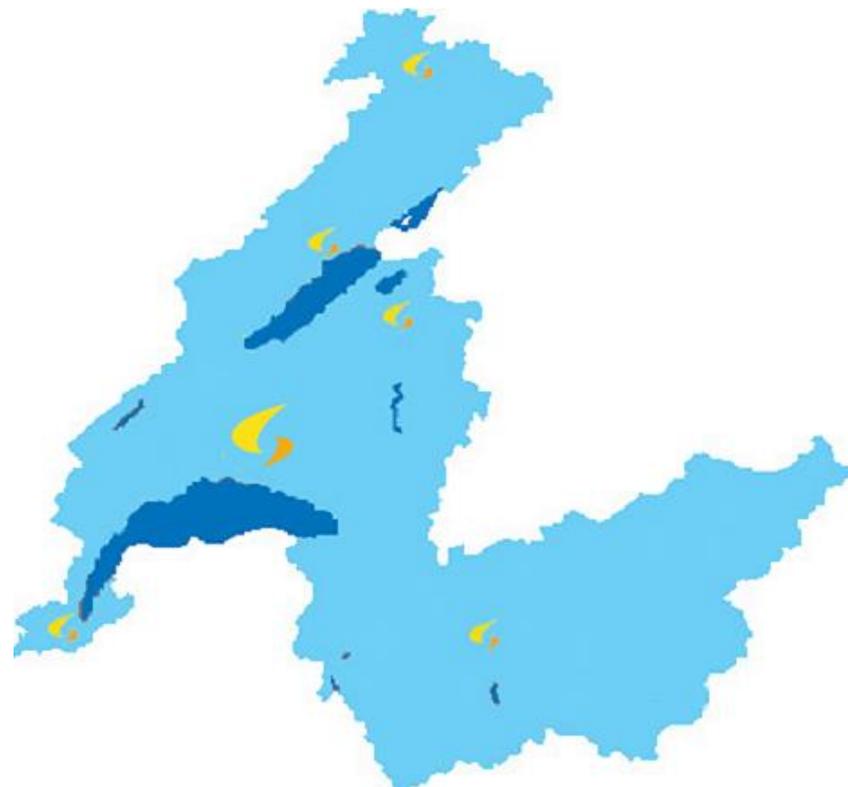


Siège :

Lausanne

Succursales :

- Genève
- La Chaux-de-Fonds
- Rue du Parc 102
- CH – 2300 La Chaux-de-Fonds
- 032 323 03 50
- www.solstis.ch



Quelques chiffres



Nos solutions & services énergétiques



INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES



STOCKAGE PAR BATTERIES



OPTIMISATION DE L'AUTOCONSOMMATION



ENTRETIEN & MAINTENANCE



BOILER POMPE À CHALEUR



RÉNOVATION DE TOITURE



BORNE DE RECHARGES

Nous vous accompagnons dans la réalisation de votre projet d'optimisation de votre autoconsommation, de la conception à la mise en service de l'installation.

Les atouts solstis

- Une offre **clé en main**
- Des projets **sur mesure**
- Un **savoir-faire** solide
- Le **pionnier** et leader depuis plus de 20 ans
- Une **maîtrise de A à Z** sans sous-traitant
- La **proximité** et disponibilité immédiate

vo
tre expert
photovoltaïque
depuis plus de
20 ans



Prix solaire suisse
Schweizer Solarpreis

Prix solaire suisse
Récompense en 2006, 2009,
2010, 2011, 2012 et 2014.

Questions, réponses?



**Merci pour votre participation
et à bientôt.**

Vous trouverez cette présentation en couleur sur notre
site : www.ne.ch/energie

INFOENERGIE
CENTRE DE CONSEILS

Liste des participants

CIVILITE	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	RUE	NPA	LOCALITE
Monsieur	Aubert	Matthieu	CNCI	Rue de la Serre 4	2000	Neuchâtel
Monsieur	Auclair	Noël	Auclair Sàrl	Rue de l'H'opital 41A	2114	Fleurier
Monsieur	Bauer	Manuel	Estia SA	Innovation Park - EPFL	1015	Lausanne
Monsieur	Belmahi	Tariq	Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement	Pass. Léopold-Robert 3	2301	La Chaux-de-Fonds
Madame	Bertschi	Christiane	mcb architectes sàrl	Grand'Rue 20	2036	Cormondrèche
Monsieur	Bertschi	Marc	mcb architectes sàrl	Grand'Rue 20	2036	Cormondrèche
Monsieur	Beutler	Yvan	YENERGY	Grand-rue 52	2035	Corcelles
Monsieur	Boegli	Max	CSEM	Jaquet-Droz 1	2002	Neuchâtel
Monsieur	Canonica	Roland	Commune de Saint-Blaise	Chemin du Châble 7	2072	Saint-Blaise
Monsieur	Cehic	Esmedin	Flückiger Electricité SA	Chemin de la Plage 16	2072	Saint-Blaise
Monsieur	Chapatte	Marc	DPC SA	Av. des Champs-Montants 16b	2074	Marin-Epagnier
Monsieur	Choffet	Jean-François	Infrasolar Sàrl	Chemin des Aulnes 1	2400	Le Locle
Monsieur	Collet	Stephane		Vignes 26	1350	Orbe
Monsieur	Cosandey	Laurent	Grolimund et Partenaires SA	Avenue DuPeyrou 8	2000	Neuchâtel
Monsieur	De Oliveira	Julien	Vuilliomnet Electricité SA	Route de la Gare, 64	2017	Boudry
Madame	Decker	Nicole	Office cantonal du logement	Tivoli 22	2002	Neuchâtel
Madame	Decorvet	Sylviane	SENE	Rue du Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Demarne	Vincent		Vy d'Etra 78	2000	Neuchâtel
Monsieur	Dreyer	François	Consomd	Maillefer 10	2000	Neuchâtel
Madame	Dumont	Morgane	Grolimund et Partenaires SA	Avenue DuPeyrou 8	2000	Neuchâtel
Madame	Dunand	Nicole		Vers Lermite 11	2405	La Chaux-du-Milieu
Monsieur	Duvoisin	Christophe	Novoroc - Isolation	Battieux 3	2013	Colombier
Monsieur	Ernst	Jean-René	JR Ernst Consulting	Courberaye 34	2012	Auvernier
Madame	Fernandez Esclapez	Laura	SENE	Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Frantzen	Jean	Maison d'art'chitecture serge grand sa	Rue Léo-Châtelain 12	2063	Fenin
Madame	Glück Grosjean	Catherine		Beauvallon 1	2014	Bôle

CIVILITE	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	RUE	NPA	LOCALITE
Monsieur	Grosjean	Robert		Beauvallon 1	2014	Bôle
Monsieur	Halter	Marcel	Beauverd & Halter Architectes Sàrl	Le Verneret 13b	1373	Chavornay
Madame	Hannesen	Nafissa	Groupe E	Route de Morat 135	1763	Granges-Paccot
Monsieur	Hirschy	Pierre		LesRoulet 208	2314	La Sagne
Monsieur	Huguenin	Raymond	Commune de Val-de-Ruz - Energie	Epervier 6	2053	Cernier
Monsieur	Hussain-Khan	Mukhtar	ITEB Conseils	Le Cossaon 7	1326	Juriens
Monsieur	Hutter	Andreas	CSEM	Jaquet-Droz 1	2002	Neuchâtel
Monsieur	Jeanneret	Alain	Commune de Saint-Blaise	Grand'Rue 35	2072	Saint-Blaise
Madame	Jeanneret	Nadine	SENE	Rue du Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Jeanneret	Thierry		Sources 4	2022	Bevaix
Monsieur	Juvet	Jean-Luc	Juvet Consulting Group	Rue du Seu 26	2054	Chézard-St-Martin
Monsieur	Kosztics	Nicolas	Bureau d'ing. N.Kosztics /SIA/EPFZ	Rue L. Berhoud 10	2000	Neuchâtel
Monsieur	Lotta	Adriano	Imultiple	Coulon 12	2002	Neuchâtel
Monsieur	Lüthi	René	Bureau d'architecture	Franco Suisse 6	2072	St. Blaise
Monsieur	Meylan	Etienne		Rue de Foinreuse 9	2074	Marin-Epagnier
Monsieur	Michaud	Steeve	SENE	Rue du Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Moser	Alexandre	Flückiger Electricité SA	Chemin de la Plage 16	2072	Saint-Blaise
Monsieur	Papin	Loïc	Vuilliomenet électricité	Route de la Gare 64	2017	Boudry
Monsieur et Madame	Perret & Siraganyan	Pierric & Karni	SOLSTIS SA	Rue du Parc 102	2300	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	Perroset	Maurice	mobile	Rue Moïse-Perret-Gentil, 37	2300	La Chaux-de-Fonds
Monsieur	Produit	Jean-Luc		Chemin de Maujobia 79	2000	Neuchâtel
Monsieur	Robert	Blaise		Chemin de Maujobia 103	2000	Neuchâtel
Monsieur	Schaffner	Marc	SENE	Rue du Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Scuri	Paul		Grand rue 70	2054	Chezard
Monsieur	Singelé	Jean Jacques	Le ferblantier Jcs Sarl	Hotel de Ville 54	2300	La Chaux de Fonds
Monsieur	Stauffer	Bernard		Motteresses 14	2075	Wavre

CIVILITE	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	RUE	NPA	LOCALITE
Monsieur	Stauffer	Charles-André	ARCHstauffer architecte	Rue de la Serre 4	2001	Neuchâtel
Monsieur	Stirnemann	Pascal	Pascal Stirnemann SA	Rue des moulins 2a	2108	Couvet
Monsieur	Thiébaud	Pascal	ETNE SBAT	Tivoli 5	2002	Neuchâtel
Monsieur	Von Allmen	Alain	SBAT	Tivoli 5	2002	Neuchâtel
Monsieur	Wecker	Michel	Groupe E	Route de la Gare 64	2017	Boudry
Monsieur	Wenger	Jean	Administration communale	Rebatte 1	2068	Hauterive
Monsieur	Wetli	Fabien	SENE	Rue du Tombet 24	2034	Peseux
Monsieur	Zehnder	André	Menuiserie Zehnder Sàrl	Rue de la Cure 22 a	2035	Corcelles
Monsieur	Zuber	Pierre-Olivier	Maison d'art'chitecture serge grand sa	Rue Léo-Châtelain 12	2063	Fenin

